

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 34 (1954)
Heft: 12

Anhang: [Notre supplément mensuel]
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RÉFLEXIONS SUR LA POLITIQUE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La Chambre de commerce suisse en France a organisé le 3 décembre dernier, dans les salons de l'Union interalliée à Paris, à l'intention de ses membres domiciliés ou de passage dans la région parisienne, un déjeuner-conférence, à l'issue duquel M. Marcel Dreyfus, président de la Fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique, a bien voulu faire une communication intitulée « réflexions sur la politique française du commerce extérieur ». Nous remercions très sincèrement M. Marcel Dreyfus de nous avoir autorisés à publier ici un bref résumé de son exposé si clair et si captivant.

L'éminent conférencier, qui a examiné tout d'abord la politique française du commerce extérieur depuis la Libération, divise les dix dernières années qui viennent de s'écouler en trois périodes.

La première, qui part de la fin de 1944 et va jusqu'à 1951, est celle au cours de laquelle la France, du fait des ruines de la guerre et de l'occupation, a été contrainte de demander une aide importante à l'étranger pour financer ses achats à l'extérieur. Une certaine insouciance a régné à l'égard de ce problème que les gouvernements successifs ont considéré, à tort, comme mineur parmi tous ceux qu'à travers de grandes difficultés ils ont eus à résoudre.

La deuxième période couvre les années 1951, 1952 et 1953. Les efforts qui s'imposaient (notamment en contre-partie de l'aide Marshall) n'ayant pas été accomplis au cours de la première période, la crise des finances extérieures éclata et conduisit à l'emploi d'artifices (aide à l'exportation et blocage des importations avec suspension de toutes les mesures de libération antérieurement prises).

La troisième période est celle qui s'est amorcée au début de 1954 et qui n'en est donc qu'à ses débuts. C'est avec elle que s'inaugure vraiment une politique française du commerce extérieur due plus spécialement aux conceptions de M. Edgar Faure qui, contre des oppositions farouches, a eu le courage d'imposer le retour à la libération des échanges, et qui a marqué la volonté d'aligner en cette matière les méthodes françaises sur celles des pays de l'O. E. C. E.

C'est d'ailleurs une obligation économique pour la France d'adopter une attitude plus libérale en matière d'importation, et plus spécialement en ce qui concerne les objets manufacturés. M. Dreyfus rappelle, en effet, le cycle qui résulte inéluctablement de la pauvreté naturelle du pays en matières premières. La nécessité impérieuse d'importer ces matières premières entraîne l'obligation d'exporter pour les payer. Au premier rang des produits exportables par la France se trouvent traditionnellement les objets manufacturés qui constituaient avant la guerre les deux tiers de ses exportations.

Actuellement, précise l'orateur, les importations françaises comprennent 10 % de denrées alimentaires, 16 % de produits manufacturés et 74 % de matières premières. A l'exportation, en revanche, les produits manufacturés représentent 30 % du total. En chiffres absolus, pour les dix premiers mois de 1954, les importations françaises de ces produits se sont élevées à 154 milliards de francs, tandis que leurs exportations se montent à 230 milliards.

Or, il est évident que les pays étrangers, pour absorber ces exportations, exigeront toujours que la France ouvre ses frontières à leurs propres produits manufacturés. Cependant, contre cette logique économique a toujours joué, mais surtout dans les années récentes, un protectionnisme sévère qui est, au reste, dans la tradition française. A ce

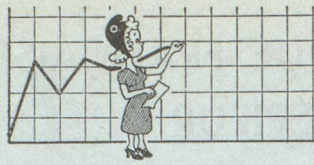
propos, le conférencier rappelle tous les moyens qui ont été mis en œuvre par la France entre les deux guerres mondiales pour freiner à tout prix les importations. Dans bien des circonstances la France a été l'initiatrice de systèmes protecteurs, et c'est elle notamment qui a inventé en 1931 le contingentement des importations. L'explication qui peut être donnée de cette permanence dans le comportement protectionniste français doit être trouvée dans les pressions très fortes exercées sur les divers gouvernements par les différents groupes d'intérêts.

M. Dreyfus passe ensuite en revue les multiples raisons invoquées depuis trente-cinq ans par certains éléments de la production française pour justifier les diverses restrictions à l'importation, et il constate que, malgré les nombreuses variations de la conjoncture économique et financière à travers cette longue période, l'attitude protectionniste ne s'est jamais démentie.

S'arrêtant au motif principal invoqué depuis deux ans pour justifier le maintien intégral des restrictions quantitatives, c'est-à-dire la disparité des prix français par rapport aux prix étrangers, le distingué président de la Fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique montre que si, en général, cette disparité est incontestable, elle est surtout préjudiciable en matière d'exportation, ce qui justifierait dans une certaine mesure l'aide à l'exportation accordée sous différentes formes. En revanche, les effets de cette disparité sont moins sensibles à l'importation puisque — il ne faut pas l'oublier — il existe un système compensateur qui s'appelle le droit de douane.

L'orateur donne une explication psychologique de ce climat protectionniste, en soulignant notamment que l'instinct de propriété est très vif au cœur des Français. A l'appui, il donne lecture de certains passages d'ouvrages datant du milieu du XIX^e siècle, qui condamnent déjà l'âpreté du sentiment protectionniste français, et cette lecture montre qu'à plus d'un siècle de distance la mentalité des milieux intéressés n'a pas varié.

Pour conclure, M. Dreyfus déclare qu'il est absolument utopique de considérer le commerce international comme un combat qui ne doit être déclenché qu'à partir du moment où tous les partenaires ont des chances égales. S'il est vrai que la France souffre en ce moment de certains handicaps, il n'est pas niable que d'autres pays auraient également des raisons de faire valoir quelques-unes de leurs infériorités. Il y a, entre les nations, comme entre les individus, des inégalités qui sont irréductibles. Elles tiennent à la nature humaine, à la géographie, à l'histoire, à bien d'autres causes. Chaque nation doit donc, pour ce qui la concerne, accomplir les efforts nécessaires pour compenser — d'une façon ou d'une autre — ces différences afin de jouer franchement son jeu dans la compétition générale. La France est une assez grande nation pour adopter dans ce domaine une politique qui soit à sa mesure. Il semble qu'heureusement elle soit maintenant engagée dans cette voie.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS **La baisse du loyer d'argent.** — Le taux d'escompte de la Banque de France vient d'être ramené de 3,25 à 3 %. Différents facteurs favorables, tels que l'amélioration continue de la balance des paiements, l'augmentation des réserves officielles d'or et de devises, ainsi que la fermeté constante du franc par rapport à l'or et aux monnaies étrangères, ont permis à l'Institut d'émission de contribuer, par la réduction du loyer de l'argent, à la compression des prix de revient, laquelle constitue un des principaux buts que poursuit le Gouvernement dans le domaine économique.

L'abaissement du taux d'escompte vient s'ajouter à diverses autres mesures prises récemment dans le cadre de ces préoccupations. C'est ainsi que le Crédit Foncier a déjà ramené de 6 à 5,5 % le taux des prêts aux communes et que la Caisse des Dépôts a fait de même. D'autre part, un certain nombre de décisions sont intervenues pour alléger les tarifs bancaires, notamment en ce qui concerne les prêts à moyen terme, qui bénéficient désormais d'exemption fiscale. Si l'on tient compte de l'effet de toutes ces mesures, il apparaît que le coût des crédits d'équipement aura été diminué d'environ 2 % depuis un an. Le coût global minimum du crédit à moyen terme, charges fiscales comprises, ressort actuellement à 6,15 % contre 8,20 % il y a douze mois.

U. E. P. Nouvel excédent à l'U. E. P. — La situation de la France vis-à-vis de l'Union européenne de paiements (U. E. P.) continue de s'améliorer. Elle s'est traduite en novembre dernier, pour le deuxième mois consécutif, par un excédent dont le chiffre exact ressort à 12,4 millions de dollars, monnaie de compte, soit le double de celui du mois précédent, qui s'était élevé à 6,2 millions de dollars. Il convient de préciser qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un excédent réel, provenant exclusivement des opérations courantes.

COMMERCE EXTÉRIEUR **La libération des échanges.** — L'évolution favorable de la balance des paiements a certainement encouragé le Gouvernement à accélérer la libération des échanges par la suppression des restrictions quantitatives à l'importation. En particulier, le taux de la taxe spéciale de compensation, instituée pour de nombreux produits libérés, a été abaissé à 11 et 7 %, au lieu de 15 et 10 %. D'autre part, il a été décidé de porter le pourcentage de libération de 65 à 75 % dès le 1^{er} janvier prochain, alors que la date primitivement envisagée avait été le 1^{er} avril 1955. Il a été annoncé en même temps que la taxe de compensation continuera d'être diminuée progressivement jusqu'à ce que la situation de l'économie française en permette la suppression totale.

Les relations économiques franco-allemandes. — De nouvelles négociations entre la France et l'Allemagne ont été engagées en vue du renouvellement de l'accord commercial semestriel franco-allemand, échu le 30 septembre dernier. En attendant l'issue de ces négociations, il a été procédé aux déblocages des contingents par anticipation à valoir sur les accords définitifs à conclure. Parmi les questions que les négociateurs auront à régler figure notamment celle des exportations françaises de blé en Allemagne. Quant aux problèmes posés par le développement des échanges à long terme et la collaboration industrielle franco-allemande, tels

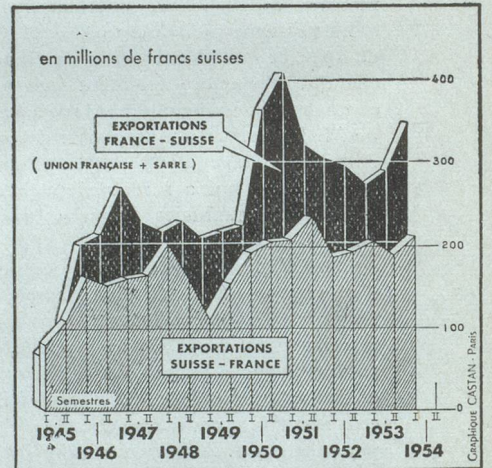
qu'ils ont été évoqués lors de la conférence de Paris par M. Mendès-France et M. Adenauer, il ne semble pas qu'ils soient, d'ores et déjà, suffisamment mûrs pour pouvoir faire l'objet de pourparlers concrets.

Émission d'un emprunt d'État. — Une seconde tranche de certificats d'investissements, analogue à la tranche émise en 1953, est offerte à la souscription du public. Il s'agit de bons 5 %, amortissables à 105 %. Cette formule a été créée l'an dernier en corrélation avec la politique de « débudgétisation » des investissements, qui consiste à assurer la relève de l'impôt et de l'inflation par l'emprunt. L'émission de 1953 a permis à l'État de recueillir 48 milliards de francs, et on espère que cette année les souscriptions atteindront un montant supérieur. Comme la plupart des rentes sur l'État, les titres du nouvel emprunt sont assortis d'un privilège fiscal habituel. Ils bénéficient, en outre, d'un nouvel avantage, accordé dans le cadre de la détaxation de l'épargne investie.

Développement de la production industrielle. — PRODUCTION

L'indice général de la production industrielle (sans bâtiment et pour la base 100 en 1938) ressort pour le mois d'octobre, d'après les évaluations provisoires, à 160, contre 156 en septembre et 142 en octobre 1953. Il marque une nouvelle progression de l'activité industrielle qui a retrouvé un niveau voisin du record établi en mai dernier (161). Par rapport au mois correspondant de 1953, la progression est de 18 points, soit de 12 % environ.

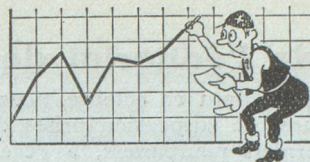
GRAPHIQUES DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	9 déc. 2.630	10 nov. 2.650	9 déc. 3.070
Cours fr. s. marché parallèle .	9 déc. 87,50	10 nov. 86,50	9 déc. 89,50
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	3 déc. 323	5 nov. 293	4 déc. 190
Ind. prod. ind. (1938 = 100) .	octobre 160	septembre 156	octobre 142
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	octobre 188	septembre 187	octobre 178
Ind. prix de gros (1949 = 100).	novembre 134,7	octobre 133,9	novembre 136,3
Ind. prix consom. familiale (1949 = 100)	novembre 144,2	octobre 142,9	novembre 141,0
Transports commerc. (mio. t.).	septembre 14,4	août 12,3	septembre 14,6
Voyageurs (millions)	septembre 40,5	août 39	septembre 41,4
Ind. vol. import. (1938 = 100).	octobre 120	septembre 121	octobre 118
Ind. vol. export. (1938 = 100).	octobre 217	septembre 189	octobre 214

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

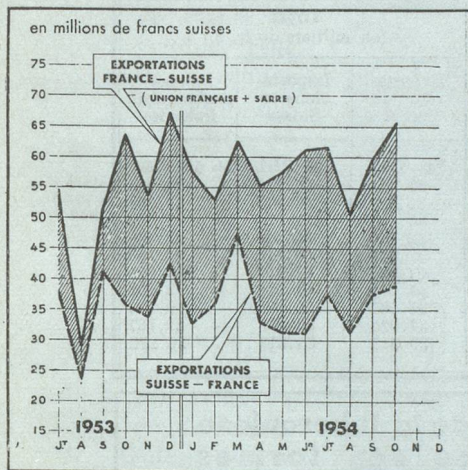
LE FAIT DU MOIS **Barrage de Rheinau.** — Le 5 décembre 1954, le peuple suisse par 503.791 voix contre 229.324 a rejeté l'initiative du 23 février 1953 qui tendait à compléter la Constitution fédérale d'une disposition stipulant que la beauté des sites doit être ménagée et qu'elle doit être conservée intacte si un intérêt majeur l'exige et qui demandait accessoirement, pour protéger la chute du Rhin et la beauté des sites jusqu'à Rheinau, d'annuler la concession octroyée le 24 décembre 1944 pour la construction de l'usine hydro-électrique de Rheinau. Tous les cantons ont rejeté l'initiative, sauf Schaffhouse.

En conséquence, les travaux, déjà fortement avancés de la construction du barrage de Rheinau — qui, en fait, ne modifiera pas l'aspect de la chute du Rhin — pourront continuer.

U. E. P. **Position de la Suisse dans l'U. E. P.** — Pour novembre, le solde actif de la Suisse s'est élevé à 23,4 millions de francs, en tenant compte du remboursement partiel de 33 millions de crédit et de 100 millions accordés par les banques suisses au Gouvernement français en 1952.

Malgré les amortissements de 3,1 millions effectués en vertu des accords de consolidation bilatéraux, le crédit de la Confédération a augmenté de 8,6 millions et a atteint 734,7 millions. Le crédit total (quota et rallonge) est ainsi utilisé pour 79,1 %.

MERCE FRANCO-SUISSE



DEUIL

Décès de M. le Conseiller fédéral Joseph Escher. — Le 9 décembre, M. le Conseiller fédéral Joseph Escher, Chef du Département des postes et chemins de fer, est décédé subitement au banc du

Gouvernement, alors que le Conseil national discutait précisément le budget de son Département. Il avait été élu le 14 septembre 1950 et devait devenir Président de la Confédération à partir du 1^{er} janvier 1955, mais, sa santé étant déjà fortement ébranlée, il avait démissionné du Conseil fédéral il y a peu de temps.

Travaux parlementaires. — Durant leur session de décembre, les Chambres fédérales ont à traiter divers sujets très importants, entre autres le budget de la Confédération pour 1955, l'achat de chars blindés et d'armes antichars, les modalités d'application du régime financier transitoire 1955-1958, les allocations de renchérissement au personnel fédéral ainsi que l'initiative n° 1 pour des économies.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne pouvons pas donner encore les résultats définitifs de ces délibérations, d'autant plus que la session des Chambres fédérales a été suspendue pendant quelques jours à la suite du décès inattendu de M. le Conseiller fédéral Joseph Escher, relaté ci-dessus.

Signalons seulement que le projet de budget de la Confédération pour 1955 prévoit un bénéfice net de 19 millions de francs, bien que l'an prochain soit une année de faible rendement de l'impôt de défense nationale.

Dans le cadre du régime financier transitoire pour les années 1955 à 1958, les Chambres, suivant la proposition du Conseil fédéral, vont vraisemblablement adopter quelques allègements pour l'impôt de défense nationale et l'impôt de luxe.

Finances fédérales. — L'exercice 1954 qui enregistrera de très fortes rentrées au titre de l'impôt de défense nationale accusera sans doute un bénéfice fort élevé comme permettant de le prévoir les statistiques concernant les recettes fiscales de la Confédération durant les trois premiers trimestres (voir à ce sujet notre chronique du mois de novembre dernier).

Semaine de quarante-quatre heures. — L'Alliance des Indépendants (parti de M. G. Duttweiler) a définitivement établi son initiative constitutionnelle en vue de la réduction de la durée du travail. Cette initiative propose une adjonction de l'article 34 de la Constitution fédérale, adjonction aux termes de laquelle « la durée normale du travail hebdomadaire ne devra pas dépasser quarante-quatre heures ». Toutefois, l'article 34 susmentionné ayant trait exclusivement au travail dans les fabriques, il en ressort que l'initiative limite l'application de la semaine de quarante-quatre heures aux ouvriers de fabrique proprement dits et n'affecte pas la durée du travail du personnel occupé dans les autres entreprises. Cette limitation soulèvera d'ailleurs des difficultés d'ordre juridique.

En général, la presse et même les milieux syndicalistes ont pris position contre cette initiative, étant donné les risques que le nouveau régime comporterait pour l'économie suisse, actuellement en période d'activité maximum. On relève aussi que la réduction de la durée du travail n'est pas la bonne méthode pour améliorer les conditions d'existence et qu'elle entrave plutôt l'élévation du niveau de vie.

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s. . . .	10 déc. 28,50	16 nov. 29,75	10 déc. 33
Cours billet 100 fr. fr. . . .	10 déc. 1,13 3/4	16 nov. 1,14	10 déc. 1,11 1/2
Ind. gén. actions	novembre 406,8	octobre 399,5	novembre 327,4
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	3 ^e trim. 54	2 ^e trim. 54	3 ^e trim. 53
Ind. prix de gros (1939 = 100).	novembre 215,7	octobre 214,5	novembre 212,1
Coût de la vie (1939 = 100) .	novembre 173	octobre 172,5	novembre 170,4
Ind. salaires hor. réels (1939 = 100)	3 ^e trim. 54	2 ^e trim. 54	2 ^e trim. 53
Marchandises transportées C. F. F. (mio de t.)	octobre 2,0	septembre 1,9	octobre 1,9
Voyageurs (millions)	octobre 18,0	septembre 18,9	octobre 16,8
Ind. import. (1938 = 100) . .	novembre 196	octobre 202	novembre 168
Ind. export. (1938 = 100) . .	novembre 216	octobre 212	novembre 204

A propos de l'éditorial de notre numéro d'octobre

Dans notre éditorial paru en octobre, nous avons écrit que les mesures de suspension prises du côté suisse, lors des derniers pourparlers, à l'égard des importations françaises, « n'affectaient que les produits contingentés à leur entrée en Suisse, c'est-à-dire moins du dixième du total des produits importés en provenance des pays membres de l'O. E. C. E. ».

L'Ambassade de France à Berne nous prie de préciser que cette suspension a porté également sur des produits libérés, à savoir les non-consolidés; ce n'est donc pas un dixième, mais un quart des importations suisses dont la France s'est ainsi trouvée exclue pendant trois semaines.

STATISTIQUES FRANCO-SUISES

Commerce extérieur français et suisse (d'après les statistiques douanières française et suisse)						
	FRANCE (en milliers de francs français)			SUISSE (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
Moy. mens. 1953 . . .	121.516.713	117.254.909	- 4.261.804	422.557	430.384	+ 7.827
Janvier 1954	135.202.104	120.174.337	- 15.127.767	418.527	361.172	- 57.355
Février 1954	127.909.932	130.606.956	+ 2.697.024	385.143	390.478	+ 5.335
Mars 1954	128.385.912	122.528.845	- 5.857.067	494.169	461.845	- 32.324
Avril 1954	137.074.490	127.373.149	- 9.701.341	438.576	410.039	- 28.537
Mai 1954	133.769.100	125.518.765	- 8.250.335	475.376	419.018	- 56.358
Juin 1954	132.447.856	125.622.710	- 6.825.146	469.527	416.531	- 52.996
Juillet 1954	121.767.858	114.896.058	- 6.871.800	469.652	459.515	- 10.137
Août 1954	116.509.246	116.500.062	- 9.184	426.350	571.869	+ 54.481
Septembre 1954	117.571.980	114.260.010	- 3.311.970	475.351	488.979	+ 13.628
Octobre 1954	114.460.000	129.708.000	+ 15.248.000	501.381	483.330	- 18.051

Commerce franco-suisse (d'après les statistiques douanières suisses)									
	FRANCE MÉTROPOLITAINE (en milliers de fr. s.)			UNION FRANÇAISE (en milliers de fr. s.)			TOTAL (en milliers de fr. s.)		
	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française
Moy. mens. 1953 . . .	30.960	47.102	+ 16.142	4.140	2.160	- 1.980	35.100	49.261	+ 14.161
Janvier 1954	29.088	55.358	+ 26.290	3.806	2.253	- 1.553	32.874	57.611	+ 24.737
Février 1954	32.728	51.576	+ 18.848	3.193	1.399	- 1.794	35.921	52.975	+ 17.054
Mars 1954	43.238	60.530	+ 17.292	4.229	2.019	- 2.210	47.467	62.549	+ 15.082
Avril 1954	28.124	52.771	+ 24.647	4.786	2.577	- 2.209	32.910	55.348	+ 22.438
Mai 1954	27.174	55.273	+ 28.137	4.199	2.242	- 1.957	31.335	57.515	+ 26.180
Juin 1954	27.102	59.402	+ 32.300	4.241	1.795	- 2.446	31.343	61.197	+ 29.854
Juillet 1954	32.814	59.144	+ 26.330	4.796	2.368	- 2.428	37.610	61.512	+ 23.902
Août 1954	28.291	48.994	+ 20.703	3.114	1.604	- 1.510	31.405	50.598	+ 19.193
Septembre 1954	33.829	53.042	+ 24.203	4.086	2.050	- 2.036	37.925	60.092	+ 22.167
Octobre 1954	33.896	63.625	+ 29.429	5.149	1.992	- 3.157	39.045	65.313	+ 26.272

LEYSIN 1.250-1.500 m.
SUISSE

**AIR SOLEIL
REPOS**

**Traitement de la tuberculose
sous toutes ses formes**

La plus grande station médicale de Suisse
française jouissant de conditions
climatiques les plus favorables

80 cliniques et sanatoriums - 3.000 lits

Plusieurs établissements reconnus par
— la Sécurité Sociale Française —

40 médecins spécialisés

Renseignements : Syndicat d'initiative, LEYSIN
Téléph. : 025/6 22 37

LIAISONS AÉRIENNES

Ce numéro contient le nouvel horaire de la SWISSAIR. En accord avec cette Compagnie aérienne, nos membres recevront désormais régulièrement cette documentation à chaque changement d'horaires.